

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 13 novembre 2017 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers suivants : Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux, M. Gilles Gosselin.

Absent : M. Michel Prince,

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, secrétaire-trésorière et dg elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

13 novembre 2017 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ASSERMENTATION :

M. André Henri, maire, M. Rémy Larouche, conseiller au siège # 3, M. Claude Caron, conseiller au siège # 4, M. Jonatan Roux, conseiller au siège # 5, et M. Gilles Gosselin, conseiller au siège # 6.

3. CONCOURS DE PHOTO : La pige au hasard a été effectuée et les gagnants

Sont : 1^{er} prix : Mme Claire Gagnon

2^e prix : M. Derek Linke

3^e prix : M. Louis Couture

Prix de participation : Mme Élyse Dusseault

M. Michel Huppé

Photo du 75^e Mme Claudette Brière

Mme Jacqueline Auger

M. René Barrette

2017-11-189

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par M. Rémy Larouche appuyé par Mme Christine Marchand et il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Ouverture (mot de bienvenue)

2. Assermentation des nouveaux élus
3. Concours de photo
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption procès-verbal du mois d'octobre
6. Résolution acceptant les travaux de voirie (subvention député)
7. Nominations de deux membres du conseil pour assister à la conférence de règlement à l'amiable le 16 novembre (dossier Pluritec)
8. Dossier Fibre optique compétence MRC Arthabaska
9. Formation code éthique pour les élus inscription FQM
10. Réunion MRC le 20-21 novembre et le 7 décembre
11. Formation DG en janvier 2018 les impacts de la loi 122
12. Résolution engagement à devenir une municipalité amie des enfants
13. Cadeau nouvelle naissance
14. Avis motion (Analyse de sol)
15. Avis motion (séance du conseil et régie interne)
16. Date du budget 2 décembre incluant repas.
17. Adoption du budget 11 décembre
18. Correspondance
19. Compte du mois
20. Acceptation des travaux réaliser par le programme AIRRL
21. Lettre A.R.L.N
22. Résolution TECQ
23. Varia
 - A) Dossier Dupuis
 - B) Dossier PIIRL ingénieur
 - C) Résolution Notaire servitude
 - E) Panier de Noël
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

2017-11-190

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 octobre 2017 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Rémy Larouche, appuyé par la conseillère Mme Christine Marchand. Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil du 2 octobre 2017. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ces procès-verbaux, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

2017-11-191

**6. RÉSOLUTION ACCEPTANT LES TRAVAUX DE VOIRIE
(SUBVENTION DÉPUTÉ)**

ATTENDU QUE les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux tel que mentionnés à la demande de subvention au programme pour l'amélioration du réseau routier.

ATTENDU QUE le coût prévu était de 12 500.\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Claude Caron, appuyé par le conseiller M. Jonatan Roux, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les toutes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-11-192

**7. NOMINATIONS DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL POUR
ASSISTER À LA CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE
LE 16 NOVEMBRE 2017 (DOSSIER PLURITEC)**

ATTENDU QU'IL est nécessaire que deux représentants du Conseil municipal soient présents et assiste à la conférence de règlement à l'amiable le 16 novembre 2017.

ATTENDU QUE les frais de déplacement et repas sont aux frais de la municipalité

ATTENDU QUE M. André Henri, maire et M. Claude Caron conseiller sont les deux élus mandatés pour assister et représenter la Municipalité a cette conférence de règlement.

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par le conseiller M. Rémy Larouche, appuyé par la conseillère Mme Christine Marchand, il est unanimement résolu par les conseillers présents.

QUE M. André Henri, maire et M. Claude Caron conseiller ont reçu le mandat pour représenter la municipalité dans le dossier de conférence de règlement à l'amiable avec Gagné excavation et la firme Pluritec en date du 16 novembre 2017.

QUE les frais de déplacement et repas sont aux frais de la municipalité.

2017-11-193

8. DOSSIER FIBRE OPTIQUE COMPÉTENCE MRC ARTHABASKA

Sur proposition de la conseillère Mme Christine Marchand, appuyée du conseiller M. Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents.

QUE le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens accepte de donner compétence à la MRC d'Arthabaska au projet d'implantation, exploitation et utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande par fibre optique pour certaines municipalités sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

2017-11-194

9. FORMATION CODE ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS INSCRIPTION FQM.

ATTENDU QU'il est nécessaire que les élus participent à la formation obligatoire concernant le code d'éthique des élus.

ATTENDU QUE le Conseil municipal accepte de payer l'inscription au coût de 200.00\$ chacun.

ATTENDU QUE la formation sera prévue au budget pour l'année 2018.

ATTENDU QUE cette formation est remise par la FQM

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par le conseiller M. Claude Caron, et appuyé par le conseiller M. Jonatan Roux, il est unanimement résolu par les conseillers présents.

QUE les membres du conseil municipal acceptent la dépense qui sera prévu au budget de 2018.

2017-11-195

10. RÉUNION MRC LE 20, 21 NOVEMBRE ET LE 7 DÉCEMBRE

ATTENDU QUE la rencontre du 20 novembre était demandée par la M.R.C d'Athabaska et Gesterra pour les DG et les Inspecteurs municipaux, la rencontre aura lieu à St- Christophe d'Arthabaska pour faire connaître les informations qui sont nécessaires pour débiter le service de vidanges des boues en 2018.

ATTENDU QUE la rencontre du 21 novembre la convocation a été remise par la M.R.C. d'Arthabaska pour tous les DG pour le budget 2018.

ATTENDU QUE la rencontre du 7 décembre s'adresse aux inspecteurs municipaux.

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par le conseiller M. Rémy Larouche, et appuyé par le conseiller M. Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents.

QUE les membres du Conseil autorisent et acceptent de payer les frais encourus pour les rencontres prévus les 20-21 novembre et 7 décembre.

2017-11-196

11. **FORMATION DG EN JANVIER 2018 LES IMPACTS DE LA LOI 122**

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux offre la possibilité aux Directeurs généraux de suivre deux jours de perfectionnement sur les Impacts de la loi 122. Les sujets suivants -fiscalité +finances Municipales + développement économique, aménagement et urbanisme, reddition de comptes.

ATTENDU QUE pour obtenir un rabais de 92.00\$ il est essentiel que la réservation soit inscrit avant le 13 décembre 2017.

ATTENDU QUE le coût de l'inscription pour cette formation de deux jours est de 522.\$ plus taxes

ATTENDU QUE les frais de déplacement et d'hébergement seront partagés entre Saints-Martyrs-Canadiens et Notre-Dame-de-Ham.

ATTENDU QUE ces dépenses seront prévues au budget 2018.

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par la conseillère Mme. Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que le conseil municipal accepte et autorise les dépenses et que les frais encourus sont payés par la municipalité.

2017-11-197

12. **LETTRE D'ENGAGEMENT À DEVENIR UNE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS**

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accorde au respect des droits des enfants;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens situe le développement des enfants au cœur de ses enjeux;

CONSIDÉRANT la volonté de la M.R.C. d'Athabaska à obtenir l'accréditation MAE auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF);

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à constituer éventuellement un dossier de candidature pour être reconnue MAE dans les 18 mois qui suivront

l'obtention de l'accréditation MAE par la M.R.C. d'Athabaska;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller M. Jonatan Roux, appuyé par la conseillère Mme. Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents.

QUE le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens dépose une lettre d'engagement en appui à la démarche de la MRC d'Arthabaska dans les meilleurs délais;

QUE Mme Christine Marchand, soit nommé responsable de la démarche MAE de notre municipalité;

QUE la directrice générale, Thérèse Nolet Lemay, soit autorisée à signer cette lettre d'engagement au nom de la municipalité.

2017-11-198

13. CADEAU NOUVELLE NAISSANCE

Une nouvelle naissance est arrivée dans notre municipalité tel que convenu à la politique familiale un chèque cadeau d'une valeur de 100. \$ sera remis pour le petit Zack

Sur proposition de la conseillère Mme. Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Jonatan Roux. Il est unanimement résolu.

QUE l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 100. \$ est autorisé incluant également le paiement

2017-11-199

14. AVIS MOTION (ANALYSE DE SOL)

Le présent avis de motion est donné par le conseiller M. Rémy Larouche.

ATTENDU QUE le projet de règlement s'adresse à toute personne demeurant sur le territoire de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens qui désire se rendre conforme au règlement (Q-2,R.22); et au Loi en environnement.

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir à ceux qui le désirent le financement nécessaire pour effectuer les analyses de sol;

ATTENDU QUE par ce programme la municipalité autorise l'octroi de subventions sous forme d'avance de fonds remboursable;

ATTENDU QUE par ce programme la municipalité vise d'encourager la mise aux normes du règlement (Q-2,R.22); et au Loi en environnement.

2017-11-200

15. AVIS MOTION (SÉANCE DU CONSEIL ET RÉGIE INTERNE)

Le présent avis de motion est donné par la conseillère Mme Christine Marchand

ATTENDU QU'est en vigueur pour la Municipalité un règlement de régie interne
Portant le numéro 115;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le règlement no.115 ;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement # 273 a été mentionné verbalement lors
cette séance faisant mention sur l'encadrement de la période de questions
lors des séances du conseil. Le présent règlement est sensiblement le même
que celui de la M.R.C qui es affiché avec une adaptation adéquate à nos
séances.

2017-11-201

16- **DATE DU BUDGET 2 DÉCEMBRE INCLUANT REPAS.**

ATTENDU QUE tous le membres du conseil se réunissent pour préparer le budget
2018 samedi le 2 décembre 2017.

ATTENDU QUE le diner pour toutes les personnes qui travaillent à la préparation
du budget le diner sera payer par la municipalité.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller M. Gilles Gosselin, appuyé
par le conseiller M. Claude Caron il est unanimement résolu par les conseillers
présents.

QUE cette dépense est autorisée et inclus également le paiement.

17- **ADOPTION DU BUDGET 11 DÉCEMBRE**

Pour information le budget sera adopté lundi le 11 décembre.

18. **CORRESPONDANCE**

- Centre de prévention Suicide (demande d'aide financière 100. \$)
- Demande de Concert Action panier Noël
- Ministère du développement durable de l'environnement règlement
265 plus d'information pour approbation.
- Hommage bénévolat-Québec période de candidature jusqu'au 5
décembre
- Carrefour d'entraide bénévole invitation point de presse jeudi 23
novembre à 13h30
- Entente acceptée avec le Camp Beauséjour
- MRC d'arthabaska Programme RénoRégion

- Mamrot proportion médiane 2018 93% facteur comparatif 1.08
- Revue odomag gestion des odeurs.
- Lettre de Denis Perreault

2017-11-202

19- **CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 100. \$**

ATTENDU QUE les années précédentes nous avons toujours donner à cet organisme.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Claude Caron, il est résolu à l'unanimité.

QU'UN montant de 100. \$ soit remis au centre de prévention suicide.

2017-11-203

20 - **COMPTES DU MOIS ACCEPTATION**

Il est proposé par le conseiller M. Claude Caron, appuyé par le conseiller M. Gilles Gosselin, il est résolu à l'unanimité. Que la liste des comptes ci-jointe totalisant un montant total de 117 862.80 \$

Société Canadienne des postes (timbres)	488.64
Receveur Général du Canada (DAS)	1 164.14
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 094.69
Société Canadienne des postes (timbres)	155.42
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.83
Société Canadienne des postes (feuillet)	28.83
Visa Desjardins (achats divers)	192.88
André Henri, maire	870.00
Michel Prince, conseiller	335.77
Christine Marchand, conseillère	335.77
Rémy Larouche, conseiller	335.77
Claude Caron, conseiller	335.77
Jonatan Roux, conseiller	335.77
Gilles Gosselin, conseiller	335.77
Service d'entraide des Hauts Reliefs (sécurité alimentaire)	500.00

Bell Mobilité inc. (octobre)	71.12
Buropro (octobre)	1 213.24
Carrière Sts-Marthyrs enr. (sept., oct.)	1 089.93
Desjardins Sécurité Financière (novembre)	957.53
Épicerie du Coin (achats divers / oct., nov.)	461.15
Entretien Général Lemay (travaux)	378.27
Excavation Marquis Tardif inc. (ponceaux)	39 833.87
Gesterra (traitement matières & collecte)	10 762.68
Groupe Environex (sept., oct.)	1 877.56
Hamel Propane inc. (septembre)	111.21
Hydro-Québec (éclairage public / sept.)	243.56
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	271.88
Hydro-Québec (salle municipale)	536.17
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	75.24
Hydro-Québec (éclairage public / oct.)	252.37
Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.67
Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. du Lac)	20.67
Hydro-Québec (quai)	55.19
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	418.29
Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (avocate - septembre)	1 129.41
Sogetel (octobre)	242.97
Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. (avocat - septembre)	2 441.13
Vivaco Groupe Coopératif (octobre)	124.23
Alain Gagné (vidange toilette chimique)	1 103.76
Carl Lefebvre arpenteur-géomètre (cadastre)	4 001.13
Collège Shawinigan (formation - eaux usées)	1 820.00
Côté Béchard Gagnon notaires inc. (contrat servitude)	675.00
Fortin Sécurité Médic inc. (trousse 1er soins)	59.31
J.U. Houle Distribution (tuyaux)	3 115.06

Jules Lehoux, Transport (0-3/4)	758.84
Les Éditions Juridiques FD inc. (fournitures - élections)	2 568.66
Médias Transcontinental (avis public)	1 054.90
Transport Excavation Michel Couture & fils inc. (0-3/4)	10 697.47
Urgence Bois-Francis (formation en secourisme)	172.46
Ville de Victoriaville (entente intermunicipale - ingénierie)	5 164.50
Sogetel (novembre)	244.49
Total du salaire de la D.G. :	3 210.30
Total des salaires / déplacements :	12 090.53
TOTAL :	1172.80 \$

2017-11-204

21 **ACCEPTATION DES TRAVAUX RÉALISER PAR LE PROGRAMME AIRRL.**

Attendu que la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens a fait une demande d'aide financière au programme Réhabilitation du Réseau routier Local volet Accélération des investissements sur le réseau routier local de l'exercice financier.

Attendu que les coûts des travaux réaliser sont de de 73 936.08\$

Attendu que la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens à financer le projet a même son fond de réserve accumulé.

Attendu que la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens confirme que les travaux prévus sont réalisés conformément aux exigences prévues au programme.

Attendu que la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens désire réclamer le remboursement tel que prévus de 50% du coût total des travaux, tel qui a été mentionné dans la demande de subvention.

En conséquence, il est proposé par le conseil Remy Larouche, appuyé par la conseillère Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent.

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés au programme de programme Réhabilitation du Réseau routier Local volet

Accélération des investissements sur le réseau routier local de l'exercice financier.

Que la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens désire réclamer le montant représentant 50% du coût total des travaux, tel qu'a été mentionné dans la demande de subvention.

22. Lettre A.R.L.N

Pour mieux comprendre une rencontre aura lieu avec l'A.R.L. N lundi le 4 Décembre.

2017-11-205

23. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DÉJÀ RÉALISER AU PROGRAMME DE LA TECQ

ATTENDU QUE certains travaux sont réalisés avec le programme de la TECQ

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Rémy Larouche, il est résolu à l'unanimité.

QU'UNE demande de remboursement des travaux réalisés avec le programme de la TECQ.

24. Varia

2017-11-206

A) DOSSIER CHEMIN DUPUIS

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service de Auclair Drolet

ATTENDU QUE l'offre de service va être vérifiée par M. Dominique Duval du MAMOT

ATTENDU QUE l'offre de service est conditionnelle à l'étude du MAMOT.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Rémy Larouche, il est résolu à l'unanimité.

Que l'étude de l'offre de service soit remise à M. Dominique Duval du MAMROT pour effectuer l'analyse de l'offre.

2017-11-207

B) DOSSIER PIIRL EMBAUCHE DE L'INGÉNIEUR

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir les services d'ingénieur pour préparer les documents nécessaires pour présenter un projet qui paiera à 90% des dépenses au programme du PIIRL.

ATTENDU QUE l'embauche de l'ingénieur de la ville de Victoriaville nous semble le meilleur tarif et les meilleures connaissances pour nous accompagner dans cette démarche d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller M. Gilles Gosselin, appuyé par le conseiller M. Claude Caron, il est résolu à l'unanimité.

QUE nous désirons embaucher l'ingénieur de la ville de Victoriaville pour préparer le dossier et exécuté divers travaux nécessaire au programme PIIRL.

2017-11-208

C) **MODIFICATION DE L'ASSIETTE DE SERVITUDE DE CONDUITE D'EAU À INTERVENIR AVEC CLAUDE VALLIÈRES ET FRANCINE LAIR**

1. **Attendu que** la Municipalité est propriétaire et responsable du réseau d'aqueduc sur son territoire et qu'elle bénéficie d'une servitude de passage pour conduite d'aqueduc aux termes d'un acte de servitude reçu devant Me Jeannot Aubert, notaire, le premier décembre deux mille un (1^{er} décembre 2001) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, le quatorze décembre deux mille un (14 décembre 2001), sous le numéro 225 098,
- 2.- **Attendu que** la susdite servitude affecte l'immeuble appartenant à Claude Vallières et Francine et étant une partie du lot VINGT-HUIT « B » (ptie 28B) et une partie de la subdivision DEUX du lot originaire VINGT-HUIT « B » (ptie 28B-2), du rang OUEST CHEMIN GOSFORD, au cadastre officiel du Canton de Ham-Sud, dans la circonscription foncière de Richmond, situé sur la Rue Principale.
3. **Attendu que** la Municipalité est disposée à modifier l'assiette de ladite servitude pour conduite d'aqueduc à un endroit plus accommodant pour l'immeuble de Claude Vallières et Francine Lair;
4. **Attendu que** la Municipalité a déjà procédé aux travaux pour le changement de place de ladite conduite dans la nouvelle assiette.

CECI ÉTANT EXPOSÉ : Il est proposé par la conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Claude Caron.

Il est adopté unanimement:

QUE la municipalité consente à signer un acte de modification de servitude dans la nouvelle assiette décrite comme suit, savoir :

DÉSIGNATION DE LA NOUVELLE ASSIETTE DE LA SERVITUDE

1- Une première lisière de terrain mesurant vingt-cinq mètres (25,00 m.) de largeur dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest par une profondeur de six mètres et un dixième (6,10 m.) dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest, composée de :

- une partie de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro VINGT-HUIT « B » (ptie 28B-2), du Rang Ouest Chemin Gosford, du cadastre officiel du Canton de Ham-Sud, dans la circonscription de Richmond, bornée vers le Nord-Est par la rue Principale (montrée à l'originaire), vers le Sud-Est et le Sud-Ouest par une autre partie du lot 28B-2, rang Ouest Chemin Gosford, et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 28B, rang Ouest Chemin Gosford (ci-après bornée).

- une partie du lot originaire numéro VINGT-HUIT « B » (ptie 28B) du Rang Ouest Chemin Gosford du cadastre officiel du Canton de Ham-Sud, dans la circonscription foncière de Richmond, bornée vers le Nord-Est par la rue Principale (montrée à l'originaire), vers le Sud-Est par la partie du lot 28B-2, rang Ouest Chemin Gosford, ci-dessus bornée, vers le Sud-Ouest par une autre partie dudit lot 28B, rang Ouest Chemin Gosford, et vers le Nord-Ouest par une autre partie dudit lot 28B, rang Ouest Chemin Gosford, appartenant à Clément Pelletier.

2- Une deuxième lisière de terrain mesurant six mètres et un dixième (6,10 m.) de largeur dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest par une profondeur de quarante-cinq mètres et soixante-dix centièmes (45,70 m.) dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est, faisant partie du lot originaire numéro VINGT-HUIT « B » (ptie 28B) du Rang Ouest Chemin Gosford du cadastre officiel du Canton de Ham-Sud, dans la circonscription foncière de Richmond, bornée vers le Nord-Est par la lisière de terrain ci-dessus décrite, vers le Sud-Est, le Sud-

Ouest et le Nord-Ouest par une autre partie du lot 28B, rang Ouest Chemin Gosford. La ligne Sud-Est de cette lisière de terrain est située à 18,9 mètres de la ligne Nord-Ouest du lot 28B-2, du rang Ouest Chemin Gosford.

3- Une troisième lisière de terrain mesurant six mètres et un dixième (6,10 m.) de profondeur dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest sur une largeur de trente-deux mètres et treize centièmes (32,13 m.) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest, faisant partie du lot originaire numéro VINGT-HUIT « B » (ptie 28B) du Rang Ouest Chemin Gosford du cadastre officiel du Canton de Ham-Sud, dans la circonscription foncière de Richmond, bornée vers le Nord-Est par une autre partie dudit lot 28B, rang Ouest Chemin Gosford, appartenant à Clément Pelletier, vers le Sud-Est par la partie du lot 28B, rang Ouest Chemin Gosford, ci-dessus décrite, vers le Sud-Ouest par une autre partie dudit lot 28B, rang Ouest Chemin Gosford, appartenant à Claude Vallières et Francine Lair et enfin au Nord-Ouest par une autre partie du lot 28B, rang Ouest Chemin Gosford, appartenant à Alain Boulet.

QUE la modification de l'assiette de ladite servitude soit consentie sans autre considération que le service qu'elle procure à l'immeuble de Claude Vallières et Francine Lair.

QUE la corporation retienne les services professionnels de Me Louise Aubert, notaire, pour la préparation et la réception du susdit acte de modification de l'assiette de la servitude.

QUE tous les travaux entourant cette modification de l'assiette de la servitude soit assumés par la Municipalité.

QUE André HENRI et Thérèse LEMAY, respectivement maire et directrice générale de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de servitude et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

2017-11-209

E) **DONS CONCERT' ACTION POUR PANIER NOËL.**

Attendu qu'une demande d'aide financière nous a été présentée par le Centre d'action bénévole Concert' Action de Beaulac Garthby pour la réalisation des paniers de Noël

Attendu que des paniers de Noël seront distribués sur le territoire de la municipalité.

En conséquence Il est proposé par M. Gilles Gosselin, appuyé par M. Rémy Larouche, il est unanimement résolu par les conseillers.

Qu'un don de 300. \$ soit remis au Centre d'action bénévole Concert'
Action

26 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

27 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Mme Christine Marchand à 20h05